

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 13

Votants 15

Absents 2

Pouvoirs 2

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET, P.PERSICO, J-F BONIN, S.BRUN, S.DELAVY, M.BOUMIR, C.GRABIT, C.TIVEDDU ; F.DERREUMAUX

S.CHEVRY ; F.MALARD

Date de convocation : 21.03.2024

Secrétaire de séance : C.PARDO

S.CHEVRY donne pouvoir à G.ALLAIN ;
F.MALARD donne pouvoir à C.GRABIT

**AFFECTATION DU RESULTAT EXERCICE 2023
BUDGET EAU et ASSAINISSEMENT**

Délibération N°14/2024

-- * --

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Après avoir pris connaissance des résultats de l'Exercice 2023 du Budget Eau et Assainissement qui se présentent ainsi :

SECTION INVESTISSEMENT	EXCEDENT	110 019.49 €
SECTION EXPLOITATION	EXCEDENT	12 548.23€

compte tenu de l'état des restes à réaliser arrêté ainsi

DEPENSES	00.00 €
RECETTES	00.00 €

Considérant que le résultat de l'exercice 2023 (excédent de clôture de la section de fonctionnement) doit être affecté par l'assemblée délibérante,

- Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, la reprise des résultats de l'exercice 2023 comme suit :

Affectation de l'Excédent d'exploitation 2023 : en section d'Investissement 2024 (c/1068)	12 548.23 €
Reprise de l'Excédent d'Investissement 2023 : en section d'Investissement 2024 (c/ 001)	110 019.49 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 04/04/2024...



Le Maire,

G. ALLAIN



pp/ Le Maire,
Gaël ALLAIN

C. PARRO
Adjoint au Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

AFFECTATION DE RESULTAT EXERCICE 2023 BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Date de transmission de l'acte : 04/04/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 04/04/2024

Numéro de l'acte : 14-2023 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20240329-14-2023-DE

Date de décision : 29/03/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires